



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENCIÓN SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note diplomatique 2019/5

Label Ville des Zones Humides accréditée – Appel à candidatures

Le Secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides présente ses compliments à la Mission permanente de [...] et a l'honneur de se référer à ce qui suit.

Suite à l'adoption de la Résolution XII.10 sur le *Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar*¹ à la 12e Session de la Conférence des Parties contractantes de la Convention (COP12) en juin 2015, et de la Décision SC57-24 adoptée par le Comité permanent de la Convention (juin 2019), le Secrétariat de la Convention de Ramsar a le plaisir, pour la deuxième édition (période triennale 2019-2021), de lancer l'appel à candidatures à l'accréditation du label Ville des Zones Humides.

Pour la première édition (période triennale 2016-2018), 18 villes au total ont été accréditées par la COP13².

Le label Ville des Zones Humides accréditée incitera les villes qui se trouvent à proximité ou qui dépendent de zones humides, et en particulier de zones humides d'importance internationale, mais également des zones humides ayant un statut de catégorie de conservation différent, à développer et renforcer une relation positive avec ces écosystèmes précieux, par exemple: grâce à une participation et une sensibilisation accrues du public ainsi qu'à un examen attentif des zones humides dans la planification et la prise de décisions municipales.

Le programme d'accréditation des Villes de Zones Humides de la Convention de Ramsar devrait promouvoir davantage la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides urbaines et périurbaines, ainsi que les avantages socio-économiques durables pour les populations locales

Une ville candidate au label Ville des Zones Humides accréditée sera évaluée et recommandée comme Ville des Zones Humides accréditée par un Comité Consultatif Indépendant (CCI), après avoir été proposée par la Partie contractante (par l'intermédiaire de son point focal national Ramsar ou de son responsable de l'autorité administrative) sur laquelle elle se trouve. Les villes répondant à chacun des critères d'accréditation décrits dans les critères énoncés dans la Résolution XII.10 sont invités à compléter le formulaire de candidature³ et à le transmettre à leur point focal national Ramsar ou à leur chef de l'Autorité administrative.

Le Chef des autorités administratives ou points focaux nationaux Ramsar doivent retourner le formulaire de candidature complété au Secrétariat Ramsar le **15 mars 2020** au plus tard.

Sont également publiées : des directives sur la manière dont les villes et autres établissements humains devraient remplir le formulaire de candidature⁴, notamment en ce qui concerne le niveau de détail requis et les types de preuves à l'appui requises; la note d'orientation pour les Autorités

administratives/points focaux nationaux Ramsar⁵; et l'appel à candidatures, y compris les conditions et les délais de soumission⁶.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de [...] l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 26 juillet 2019



1. Se référer à: <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xii10-label-ville-des-zones-humides-accreditee-par-la-convention-de-ramsar>.
2. Se référer à: <https://www.ramsar.org/fr/activite/le-label-ville-des-zones-humides>.
3. Se référer à: <https://www.ramsar.org/fr/document/label-ville-des-zones-humides-accreditee-formulaire-de-candidature>
4. Se référer à: <https://www.ramsar.org/fr/document/label-ville-des-zones-humides-accreditee-note-dorientation-pour-les-ville>
5. Se référer à: <https://www.ramsar.org/fr/document/label-ville-des-zones-humides-accreditee-note-dorientation-pour-les-autorites>
6. Se référer à: <https://www.ramsar.org/fr/document/label-ville-des-zones-humides-accreditee-appel-a-candidatures>